



Direction de la planification  
– Environnement et Urbanisme

## MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9  
TÉLÉPHONE : 819 457-9400 – TÉLÉCOPIEUR : 819 457-4141  
SITE WEB : [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net)

### COMMUNIQUÉ

## **GUIDE DES BONNES PRATIQUES AFIN D'OBTENIR UNE EAU DE QUALITÉ DANS VOTRE PUIT**

**Val-des-Monts, le 6 décembre 2017** – Les municipalités du Québec doivent, depuis environ quinze ans, délivrer des certificats d'autorisation pour les installations de prélèvement d'eau (puits). Les matériaux utilisés pour ces puits artésiens, puits de surface ou captage de sources sont décrits dans un rapport de forage que le puisatier complète à la fin des travaux. De plus, les distances entre ce point d'alimentation en eau et les éléments autour doivent être inscrites sur un plan qui est analysé par un inspecteur municipal. Ces mesures ont certainement permis de prévenir des contaminations de l'eau de surface et des risques de contamination de l'eau souterraine.



Cependant, il n'en demeure pas moins que l'eau de surface d'un lac, d'un cours d'eau ou l'eau qui ruisselle sur votre terrain contient presque toujours des bactéries. Ces eaux ne doivent pas atteindre votre puits de façon directe. Bien entendu, l'eau se retrouvera tôt ou tard dans la nappe phréatique, mais pour ce faire, elle traversera plusieurs couches de sol qui la filtreront.

La majorité des bactéries en surface ne sont pas d'origine fécale, mais il est possible d'en retrouver s'il y a présence d'animaux. Il arrive également que l'eau provenant des puits puisse être contaminée suite à de fortes pluies, une fonte rapide des neiges, un tremblement de terre ou des activités de dynamitage. Une nouvelle analyse de l'eau serait alors recommandée, et ce, même si votre eau ne dégage pas d'odeur et qu'elle est insipide et incolore.

Il est important de procéder à l'analyse de l'eau de votre puits au moins une fois par année afin de constater la présence de bactéries et autres substances pouvant être nocives pour la santé. Une bonne qualité de l'eau de votre puits peut également prévenir des effets nocifs sur la santé des habitants ainsi que des bris des équipements tels que la pompe du puits et les appareils ménagers. Les analyses de l'eau se font avec des bouteilles qui sont fournies par un laboratoire accrédité que l'on retrouve dans la région.

Si l'eau de votre puits n'a jamais été analysée ou si la dernière analyse remonte à plusieurs années, il vous est recommandé de vérifier les paramètres suivants :

Paramètres microbiologiques

1. Bactéries E. coli
2. Bactéries entérocoques
3. Coliformes totaux

Paramètres physico-chimiques

1. Arsenic
2. Manganèse
3. Baryum
4. Nitrates-nitrites
5. Chlorures
6. Sodium
7. Fer
8. Sulfates
9. Fluorures
10. Dureté totale basée sur la teneur en calcium et en magnésium

Le laboratoire pourra également vous suggérer d'autres substances qui peuvent être analysées tel que la présence d'uranium (qui est plus rare, mais qui peut être présent sous le sol de la région).

En ce qui concerne les analyses annuelles, ou suivant un évènement important, vous pourrez procéder aux échantillons afin de déceler la présence de bactéries, la turbidité ainsi que les nitrites-nitrates. Ces trois paramètres constituent une bonne base afin d'avoir un portrait de l'état de l'eau qui devrait être potable.

Les paramètres tels que le fer, la dureté de l'eau et la présence de sodium ne sont pas nocifs pour la santé, mais ils ont un impact sur le réseau de distribution de l'eau et peuvent tacher les baignoires ou les éviers.

Si, suivant la réception des résultats d'analyse de votre eau, il y a dépassement d'un ou plusieurs paramètres, vous pouvez en discuter avec les responsables du laboratoire ou contacter le service de l'Environnement et de l'Urbanisme qui pourra vous conseiller sur les moyens de désinfection de l'eau et également tenter de vous aider à trouver la source de ce dépassement.

Lorsqu'il y a présence de bactéries, la méthode de traitement habituelle est de désinfecter l'eau à partir du puits en y ajoutant de l'eau de javel non parfumée. Un tableau disponible sur le site Internet ci-dessous pourra vous guider sur la quantité d'eau de javel à ajouter selon le type de puits et la profondeur de celui-ci.

Pour plus d'information à ce sujet vous pouvez consulter le site Internet suivant : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm> ou encore contacter le service de l'Environnement et de l'Urbanisme au 819 457-9400, poste 2315, ou par courriel à l'adresse [danielleguilbeault@val-des-monts.net](mailto:danielleguilbeault@val-des-monts.net).

- 30 -

Source : Monsieur André Turcotte  
Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme  
Municipalité de Val-des-Monts  
Téléphone : 819 457-9400, poste 2307  
Télécopieur : 819 457-4141  
Courriel : [andreturcotte@val-des-mont.net](mailto:andreturcotte@val-des-mont.net)